

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 5 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DDEES 185** Subvention à l'association Cinq sur Cinq (5<sup>e</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2010.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Cinq sur Cinq 5e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2e Commission,

**Délibère :**

Article 1 : Une subvention de 19.000 euros est attribuée à l'association Cinq sur Cinq située 23, rue Frédéric Sauton à Paris 5e (X07889 - 18989 - 2011\_05141) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 77.183,86 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 19.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004.